

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4185)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 240

présenté par
M. Kervran et M. Gauvain

ARTICLE 7

À la seconde phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« un renseignement »,

les mots :

« une information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.